

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 29 septembre 2022

### **Nouveau Directeur général au Centre National de la Propriété Forestière**

Roland de Lary succède à Claire Hubert à la direction de l'établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées

Roland de Lary vient d'être nommé, par décision du Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Directeur général du Centre National de la Propriété Forestière. Il connaît bien l'établissement pour en diriger la délégation régionale Nouvelle-Aquitaine depuis 6 ans. Il était également à la tête du service du CNPFF dédié à la compensation carbone en forêt, le C+For Forêt et Carbone. Ses précédentes expériences dans des coopératives forestières et en chambre de commerce et d'industrie lui ont apporté une vision d'ensemble de la filière forêt-bois.



Il sera en charge de la mise en œuvre du plan d'action en application du nouveau Contrat d'objectifs et de performance signé en début d'année avec le ministère de tutelle du CNPFF, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. De nombreux défis l'attendent après cet été de sécheresse, catastrophique pour les forêts métropolitaines et dont les conséquences ne s'arrêteront pas aux incendies estivaux ou à la grêle. Le CNPFF sera impliqué dans la reconstitution des forêts touchées, avec les autres partenaires de la filière forêt-bois. Le changement climatique affectant les forêts sur le long terme, le CNPFF poursuivra ses missions de conseil auprès des propriétaires forestiers pour accompagner le travail d'adaptation des forêts locales à ces enjeux globaux.

Anne-Marie Bareau, Présidente du CNPFF, salue l'arrivée d'un directeur connaissant parfaitement les sujets spécifiques à la forêt privée et au fonctionnement de l'établissement. Les élus du CNPFF travailleront avec le nouveau directeur pour mettre en œuvre la stratégie de l'établissement définie en 2021 avec les personnels.

Après 6 ans à la tête du CNPFF, Claire Hubert a pris un poste au Conseil général de l'agriculture de l'alimentation et de l'espace rural où elle assurera des missions d'audit et de conseil auprès du ministre en charge de l'agriculture.

### **Contact presse :**

Marie-Claude MUNSCHI, directrice de la communication du CNPFF : 07 64 35 11 14 - [marie-claude.munsch@cnpf.fr](mailto:marie-claude.munsch@cnpf.fr)  
Copyright photo : Luc-Olivier Delebecque © CNPFF

*Le Centre National de la Propriété Forestière est l'établissement public au service du développement de la gestion forestière durable des forêts privées françaises. Ses agents sont des forestiers qui accompagnent et conseillent gratuitement les 3,5 millions de propriétaires privés pour mettre en valeur et préserver 12,5 millions d'hectares de forêts (75 % des forêts métropolitaines). Le CNPFF est composé de 10 délégations régionales, ce qui le place au plus près des territoires pour accompagner les propriétaires vers une gestion durable adaptée au contexte local. Il bénéficie d'un service de R&D, l'Institut pour le Développement Forestier, pour répondre aux enjeux d'innovation technique et du défi climatique et d'un service dédié à la séquestration du carbone en forêt, le C+For Forêt et Carbone.*